



Ascométal cession au consortium emmené par le haut fonctionnaire Frank Supplisson



La cession d'Ascométal au consortium emmené par le haut fonctionnaire Frank Supplisson a laissé chez certains le goût amer d'une défaite de la logique industrielle face aux pressions politiques et à l'impératif à court terme d'éviter l'embrasement social.

Victoire ! Ascométal reste français ! A première vue, la décision du tribunal de commerce de confier le sidérurgiste au consortium emmené par le haut fonctionnaire Frank Supplisson, et non au [brésilien Gerdau](#), peut apparaître comme une victoire du made in France face à un prédateur étranger. On serait tenté de retenir que l'époque où la France laissait filer ses usines dans l'indifférence générale est enfin révolue. « *Belle victoire du redressement productif, avec*

la reprise d'Ascométal, pour l'acier français et le maintien de l'emploi », twittait le ministre de l'Economie, Arnaud Montebourg, le jour de l'annonce.

Pourtant, la cession d'Ascométal a laissé chez certains le goût amer d'une défaite de la logique industrielle face aux pressions politiques et à l'impératif à court terme d'éviter l'embrasement social. Que ce soit chez les cadres de l'entreprise, les spécialistes de l'acier, voire au sein des pouvoirs publics, le soulagement n'est pas unanime. Il y a ceux qui ont été dérangés par le climat de chauvinisme dans lequel s'est déroulée cette cession. Ceux qui s'inquiètent de la solidité du montage de Frank Supplisson. Et puis, tout simplement, ceux qui ont été agacés qu'on déguise un rachat par deux fonds anglo-saxons en « offre française ». Car même si ce projet a reçu le soutien de personnalités de l'industrie, comme Guy Dollé, Noël Forgeard ou encore la famille Descours (fondatrice de la chaîne André), ce sont bien deux [fonds de retournement](#), DK et Warwick, qui apportent la majeure partie du financement. En pleine affaire Alstom, le dossier Ascométal revêt une portée symbolique. Ces anciennes usines d'aciers spéciaux d'Usinor, passées entre les mains de l'italien Lucchini, du russe Severstal, puis dans celles du fonds Apollo, ont déposé le bilan début mars 2014 à la suite d'un LBO malheureux. Durant le redressement judiciaire, une bonne dizaine de prétendants - plus ou moins sérieux - ont tourné autour de cette belle entreprise industrielle française, dont les multiples changements d'actionnaires ont fini par se ressentir sur la qualité de service et les parts de marché. Au final, deux candidatures se sont dégagées, le consortium Supplisson et le seizième sidérurgiste mondial, Gerdau.

Les deux concurrents se sont livrés une féroce bataille. Le camp français affirmait être le seul à conserver la quasi-totalité des emplois, et se disait plus solide sur le plan industriel et financier. Côté brésilien, on tentait coûte que coûte de rassurer sur la pérennité des usines. On insistait aussi sur les taux d'intérêt élevés (16 %) exigés par DK et Warwick dans l'offre adverse, le mal qui a déjà mené Ascométal au dépôt de bilan.

L'Etat, de son côté, a pris fait et cause pour le consortium de Frank Supplisson, craignant un démantèlement de l'entreprise avec Gerdau. Les moyens de pression ont été nombreux. Le commissaire au redressement productif d'Ile-de-France a, par exemple, adressé un courrier au procureur du tribunal de commerce pour soutenir l'offre dite « française » au nom de « *l'intérêt national général* ». De plus, les pouvoirs publics contribuent au montage financier par un prêt du Fonds de développement économique et social (FDES) et une participation au capital de la région Lorraine. Dans la dernière ligne droite, il a même été question de faire appel au décret du 14 mai 2014, adopté dans le cadre de l'affaire Alstom. Une façon d'abonder dans le sens des syndicats, qui, à l'exception de la CFE-CGC, ont été séduits par l'offre de l'ancien directeur de cabinet d'Eric Besson et qui voyaient à l'inverse en Gerdau un « nouveau Mittal ». A Fos-sur-Mer, la colère grondait. L'usine s'est mise en grève peu avant le verdict du tribunal pour protester contre la perspective d'une reprise par le groupe brésilien.

Ce qu'il y a de troublant, ce n'est pas tant la suspicion dont Gerdau a fait l'objet - dans un secteur des aciers spéciaux en surcapacité, l'industriel a probablement besoin de fermer

certaines installations pour redresser sa rentabilité. C'est que l'offre dite « française » ne semble pas avoir subi le même examen de passage. Que sait-on réellement des intentions des fonds désormais actionnaires à 40 % d'Ascométal ? Quant au sidérurgiste suédois Ovako, qui participe aussi au montage, n'a-t-il pas lui aussi intérêt à voir certaines usines de son concurrent français fermer ? Dans une industrie en difficulté, la promesse de reprendre tous les emplois peut-elle être sincère ?

Le jugement du tribunal a ceci d'étonnant que les experts indépendants appelés à émettre un avis se sont tous prononcés en faveur de Gerdau. Quant au procureur, il a donné l'avantage au consortium de Supplisson sur le financement de l'Etat, les soutiens « *de renom* » et le volet social. « *Mais pour combien de temps ?* », a-t-il nuancé. Pour Gerdau, il a certes relevé l'aspect social « *moins disant* », mais il a mis en avant un « *groupe mondial très important, qui est un gage pour la pérennité de l'entreprise* ».

Qu'en ont conclu les juges consulaires, maîtres de la décision ? Ils se sont prononcés en faveur du consortium de Supplisson, lui conférant un avantage dans la « *pérennité à court terme* » (bel oxymore), tandis qu'il accordait à Gerdau la « *pérennité de long terme* ». « *Le tribunal a eu peur des grèves et des exactions à Fos* », analyse un consultant dans le secteur sidérurgique. En somme, on sauve le plus d'emplois dans l'immédiat pour éviter l'explosion à Fos. Mais, en s'impliquant à ce point dans ce dossier, l'exécutif a peut-être creusé le sillon du prochain Florange, dans le cas où le consortium de Supplisson ne parviendrait pas à redresser l'entreprise. Il a surtout manqué une nouvelle occasion d'expliquer au corps social que la mondialisation peut être une chance.

Les points à retenir

La décision de confier Ascométal au consortium formé par l'ancien directeur de cabinet d'Eric Besson plutôt qu'au brésilien Gerdau a été présentée comme une victoire du made in France. Mais cette lecture des choses est loin de faire l'unanimité chez les cadres de l'entreprise ou les spécialistes de l'acier.

Ce qu'il y a de troublant dans cette affaire, c'est que l'offre dite « française » ne semble pas avoir subi le même examen de passage.

Et dès 2015 [nouvelles turbulences](#) et fin 2017 rebelote: [nouveau redressement judiciaire](#).